

# Table des matières

Administration & Personnel	02
Notre mission	03
Message du président de l'Office	04
Avis de convocation	05
Procédures de l'assemblée	06
Ordre du jour	07
L'Assemblée générale annuelle 2021 tenues le 13 avril 2022	08
Rapport d'activités	11
Secteur mise en marché	12
La représentation	18
L'Agence de mise en valeur	19
Message du président de la Fédération	20
Résolutions	22
Site internet	24
Les états financiers	25

---

# Administration

---

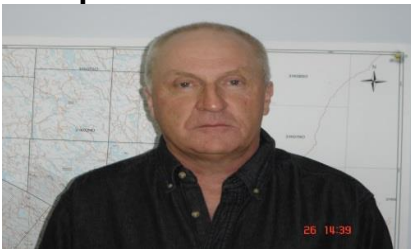
## Le Conseil Exécutive



**Nicolas Brodeur**  
Président Secteur 3



**Frank Doyle**  
Vice-président Secteur 6



**Brian Hahn**  
Trésorier Secteur 2

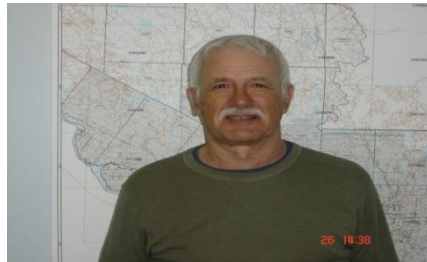


**Chuck Huckabone**  
Secteur 1

## Autres membres du conseil d`administration



**Mike Gagnon**  
Secteur 7



**Robert Bouvrette**  
Secteur 5



**Gérin Malette**  
Secteur 8

**Vacant**  
Secteur 4

# PERSONNEL

---

**Stephanie Mayhew**  
Administrative Assistant

**Elie Ngoa, ing. f.**  
General Manager

# Notre Mission

---

L'Office est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui représente 3650 propriétaires de boisés privés du Pontiac. Fondé en 1960 pour et par les propriétaires privés impliqués dans la mise en marché du bois.

En vertu du Plan conjoint, les producteurs de bois ont à leur disposition tous les pouvoirs conférés par les lois sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec pour organiser une mise en marché ordonné du bois provenant de terres privées.

L'Office a comme objectif d'organiser, appliquer et administrer un plan conjoint et particulièrement:

- 1. Regrouper tous les propriétaires forestiers privés qui ont des terres à bois du Plan Conjoint de Pontiac.**
- 2. Étudier les problèmes relatifs à la production et à la commercialisation du bois.**
- 3. Obtenir les conditions de mise en marché les plus avantageuses pour les producteurs.**
- 4. Chercher de nouveaux marchés.**
- 5. Informer les producteurs de bois sur les questions concernant la production et la commercialisation du bois.**
- 6. Représenter les producteurs de bois de la région du Plan Conjoint de Pontiac auprès des acheteurs de bois, du public, des instances parapublic, gouvernemental, municipal et supra municipal.**

# Message du président de L'Office

---

Chères productrices, chers producteurs,

Les défis des propriétaires forestiers et de leurs organisations sont nombreux. Les moyens mis en œuvre par vos organisations pour y faire face établiront l'environnement financier et d'affaire dans lequel les propriétaires forestiers maintiendront des boisés de qualité et dans lequel les producteurs forestiers pourront faire prospérer leurs entreprises. Nos positions établiront les limites que nous fixerons et les opportunités auxquelles nous souscrirons dans le maintien de richesses forestières bénéfiques à l'ensemble de nos collectivités.

Face à nous, des organisations capitalistes se consolident, aidées par nos impôts ainsi que des octrois importants pour mener profitablement leurs activités. La compétition déloyale que représentent la forêt publique fait mal aux producteurs forestiers privés. Malgré les dispositions de la Loi des Forêts et malgré les efforts soutenus de vos organisations pour défendre la priorité du bois privé sur les marchés, nos capacités de mise en marché demeurent fragiles. Les outils règlementaires doivent nous prémunir de vendre à rabais notre ressource. Nous n'hésiterons pas à prendre position pour fixer de façon réaliste la valeur de notre produit forestier. Plusieurs projets s'annoncent, les opportunités semblent intéressantes. Soyez prêts, nous le serons.

La protection des milieux fragiles contribue à la santé de nos milieux forestiers. Les plans régionaux de milieux humides sont mis en place dans l'ensemble des municipalités. Notre partenaire municipal doit s'atteler à la tâche et les propriétaires forestiers et agricoles seront les premiers concernés. Nous ne pouvons toutefois être les seuls à sacrifier des superficies dans l'atteinte des objectifs globaux de lutte aux défis climatiques. Nous attendrons les opportunités qui compenseront les limites qui nous sont imposées. Nous défendrons notre droit de propriété et notre droit de produire. Nous sommes consultés et nos positions sont claires. Nous invitons les municipalités à utiliser les dispositions fiscales disponibles pour faire la différence. Assurez-vous de connaître et de respecter les environnements menacés. Informez-vous des dispositions légales, respectez les règlements dans vos opérations et adhérez aux saines pratiques forestières.

Je tiens à souligner le travail constant de notre équipe à l'Office ainsi que l'implication des membres votre conseil d'administration. La tâche n'est pas simple. Continuez de soutenir et participer dans votre organisation, c'est en y contribuant que nos actions vous ressembleront. Par et pour les productrices et producteurs forestiers.

Nicolas Brodeur, président

# Avis de convocation

À tous les propriétaires de boisés visés par le plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac

Nous vous invitons à participer à la 63<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac qui se tiendra :

**Date :** mercredi, le 12 avril, 2023  
**Heure :** 12h30 Inscription  
13h00 Début de l'assemblée  
**Endroit :** Salle de l'Église Anglicane Saint-Paul, 530 rue main, Shawville, QC

Les sujets traités au cours de cette assemblée sont détaillés dans l'ordre du jour ci-après. Copies du procès-verbal sont disponibles au bureau ou à la porte le jour de l'assemblée annuelle.

Prenez note que les personnes doivent s'identifier et posséder une preuve récente de propriété. Ces preuves de propriété seront exigées à l'entrée. Les preuves acceptées sont l'une des suivantes :

- Compte de taxe municipale
- Acte notarié d'achat de propriété
- Certificat de préinscription

Tous les producteurs visés par le plan conjoint de l'Office ont droit de vote durant l'assemblée. Le vote par procuration est réservé aux personnes morales uniquement. Nul ne peut représenter plus d'une personne morale à la fois.

# Procédures de l'assemblée

Pour la bonne marche de l'assemblée générale, votre conseil d'administration vous propose les procédures suivantes :

1. Toute proposition est d'abord présentée par un producteur et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'Assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
2. Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
3. Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
4. On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement. Si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
5. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
6. Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.
7. Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'Assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend
8. Les producteurs qui ont droit de vote, se verront distribuer un reçu de l'Office lors de l'inscription, et seulement ces producteurs seront comptés lors des votes.
9. Un micro sera installé dans la salle, et seulement les interventions au micro seront acceptées.
10. Toutes les interventions au micro seront limitées à trois (3) minutes par producteur sur un même sujet, à l'exception du proposeur et secondaire d'une résolution qui ont droit de réplique avant de passer au vote.

**C'est votre assemblée et si tout le monde respecte ces règlements, tous les producteurs présents pourront s'exprimer.**

# Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président et message du président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022
6. Présentation et adoption du rapport d'activités
7. Présentation et adoption des états financiers de et nomination de la vérification financière
8. Les résolutions
9. Invités spéciaux
10. Élection des administrateurs :

Régions :

No 2 : les cantons de Bristol et de Clarendon ainsi que le village de Shawville;

No 4 : les cantons unis de Leslie-Clapham-Huddersfield;

No 6 : les villages de Campbell's Bay et de Fort-Coulonge, les cantons unis de Mansfield et Pontefract et de Waltham et Bryson et le canton de Litchfield (partie haute);

No 8 : municipalité de Cayamant.

**Note : Les formulaires pour mise en candidature, disponibles à l'Office doivent être retournés dument remplis dix (10) jours avant le jour de l'assemblée.**

11. Varia
12. Tirage (pour ceux qui sont présents)
13. Levée de l'assemblée

# L'Assemblée générale annuelle 2022

---

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC  
 62e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
 13 avril 2022  
 SALLE DE L'ÉGLISE ANGLICANE SAINT-PAUL  
 SHAWVILLE, QC

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	Nicolas Brodeur
Vice-président	Frank Doyle
Trésorier	Brian Hahn
Administrateurs	Mike Gagnon Chuck Huckabone Robert Bouvrette
	Gérin Malette (ABSENT)
Adjointe Administrative	Stephanie Mayhew
Vérificateur	Rachid Lassal, CPA, CMA Fiscal Infini CPA Inc (PAR ZOOM)
Invités	Marc-André Rhéaume (FPFQ)
	Fatoumata Dembélé, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (PAR ZOOM)

13 producteurs forestiers

Nicolas Brodeur, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 13 h 02 en souhaitant la bienvenue à tous à la 62<sup>e</sup> assemblée générale annuelle et a lu le message du président.

### **Lecture et adoption de l'avis de convocation**

**13-04-01** Sur proposition de *Martin Boucher*, appuyé par *Douglas Gauthier*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'avis de convocation tel que présenté aux producteurs.

### **Lecture et adoption des procédures d'assemblée**

**13-04-02** Sur proposition de *Lucien Valliere*, appuyé par *Ronald Lance*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procédures d'assemblée tel que présenté aux producteurs.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**13-04-03** Sur proposition de *Martin Boucher*, appuyé par *Douglas Gauthier*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux producteurs.

### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2021**

**13-04-04** Sur proposition de *Douglas Gauthier*, appuyé par *Frank Doyle*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la 60<sup>e</sup> et 61<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tel que présenté aux producteurs, mais sans lire à voix haute.



### **Présentation et adoption du rapport d'activité 2021**

**13-04-05** Sur proposition de *Lucien Valliere*, appuyé par *Douglas Gauthier*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport d'activité 2021 tel que présenté par Stéphanie Mayhew.

Marc-André Rhéaume, Fédération des producteurs forestiers du Québec, s'adresse au public concernant les activités 2021 et de l'année courante.

### **Présentation et adoption du rapport financier 2021**

**13-04-06** Sur proposition de *Martin Boucher*, appuyé par *Mike Gagnon*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les états financiers 2021 tels que présentés par M. Rachid Lassal, CPA, CMA, Fiscal Infini CPA Inc., par Zoom.

### **Nomination du vérificateur pour 2022-2023-2024**

Aucune autre offre n'a été reçue d'autres vérificateurs.

**13-04-07** Sur proposition de *Douglas Gauthier*, appuyé par *Brian Hahn*, par un vote de 7 voix pour et de 6 voix contre, il est RÉSOLU À LA MAJORITÉ de nommer M. Rachid Lassal, CPA, CMA, Fiscal Infini CPA Inc, à titre de vérificateur pour 2022-2023-2024.

M. Rachid Lassal quitte l'assemblée.

Pause de 15 minutes

### **Élection des administrateurs**

Le directeur précise que les secteurs en élections ont été publiés en mars, les avis de convocation faisaient clairement état des secteurs et des obligations pour soumettre une candidature. Il n'y a pas eu d'élection.

**13-04-08-01** Sur proposition de *Martin Boucher*, appuyé par *Mike Gagnon*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Marc-André Rhéaume à titre de président d'élection.

**13-04-08-02** Sur proposition de *Frank Doyle*, appuyé par *Martin Boucher*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Stéphanie Mayhew à titre de secrétaire d'élection.

**13-04-08-03** Sur proposition de *Nicolas Brodeur*, appuyé par *Martin Boucher*, il est adopté avec majorité d'ouvrir la période d'élection.

#### **Nomination secteur 1:**

Un candidat s'est présenté à l'assemblée, Chuck Huckabone. Chuck déclare qu'il est toujours prêt à occuper les fonctions. Chuck Huckabone est réélu par acclamation pour le secteur 1.

#### **Nomination secteur 3 :**

Un candidat s'est présenté à l'assemblée, **Nicolas Brodeur**. Nicolas déclare qu'il est toujours prêt à occuper les fonctions. Nicolas Brodeur est réélu par acclamation pour le secteur 3.

#### **Nomination secteur 4:**

Aucun candidat ne s'est présenté à l'assemblée.

#### **Nomination secteur 5 :**

Un candidat s'est présenté à l'assemblée, **Robert Bouvrette**. Robert déclare qu'il est toujours prêt à occuper les fonctions. Robert Bouvrette est réélu par acclamation pour le secteur 5.

#### **Nomination secteur 7 :**

Un candidat a soumis un formulaire de mise en candidature, **Mike Gagnon**. Mike déclare qu'il est toujours prêt à occuper les fonctions. Mike Gagnon est réélu par acclamation pour le secteur 7.

**13-04-08-04** Sur proposition de *Nicolas Brodeur*, appuyé par *Frank Doyle*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de fermer la période d'élection.

#### **Varia**

Gary Carpentier a posé des questions sur le contrat de 25% d'autres et 75% de peupliers chez Louisiana Pacific. Il a dit que le conseil de Gatineau n'a pas de limites sur les autres espèces. Nicolas Brodeur a expliqué qu'ils ont beaucoup plus de peupliers que nous et que leur contrat est différent du nôtre. Il a demandé pourquoi les conseils d'administration ne négocient pas ensemble. Nicolas a déclaré qu'il s'agissait de discussions avec les autres conseils d'administration avant de négocier. Émile Charron a déclaré qu'il croyait que les entrepreneurs travaillant sur les terres de la Couronne exigeaient d'être payés par la tonne à Louisiana Pacific. Ian Peck a expliqué qu'il est maintenant payé à la tonne pour le bois ontarien expédié à Louisiana Pacific parce qu'avec le paiement m3, il leur devait 10 000 \$.

#### **Prix de présence**

On procède au tirage des prix.

Cinq prix en argent de 100 \$ chacun offert par l'Office des producteurs de Bois de Pontiac ont été remportés par Randy Gagnon, Renald Ferland, Ian Peck, Emile Charron, Brian Hahn.

[Earl Lepine, Chapeau](#)

2 x 3.79 litres huile Stihl remportée par Ronald Lance et Tim Foran

#### **Clôture**

**13-04-09** Sur proposition de *Douglas Gauthier*, appuyé par *Renald Ferland*, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer la 62<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des Producteurs de bois de Pontiac terminée à 15h55.

---

Nicolas Brodeur, Président

# Rapport d'Activités 2022

Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises en 2022. Le rôle du conseil d'administration est de donner des orientations permettant à l'Office d'atteindre ses objectifs, préparer la programmation de l'année, administrer le Plan conjoint en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, donner suite aux décisions des assemblées générales, soumettre un rapport financier et un rapport d'activités aux producteurs, et participer à des comités pour nous représenter et la réalisation de différents projets.

1. Mise en marché du bois destiné aux pâtes et papiers, panneaux, sciage et autres utilisations;
2. Négociations des volumes et des prix avec les industries;
3. Lois et règlements relatifs à la mise en marché;
4. Budgets, états financiers, administration générale du plan conjoint;
5. Permis de livraison et part de marché;
6. Prix au producteur et prix du transport de bois;
7. Suivi des décisions prises par l'assemblée générale annuelle;
8. Information aux producteurs forestiers;
9. Dossiers provinciaux de la Fédération des producteurs de bois du Québec;

# MISE EN MARCHÉ 2022

Le volume total (m3 solide) aux 2 années précédentes avec :

2022	78 680
2021	91 283
2020	80 295

## NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS

2022	80	2021	91	2020	90
------	----	------	----	------	----

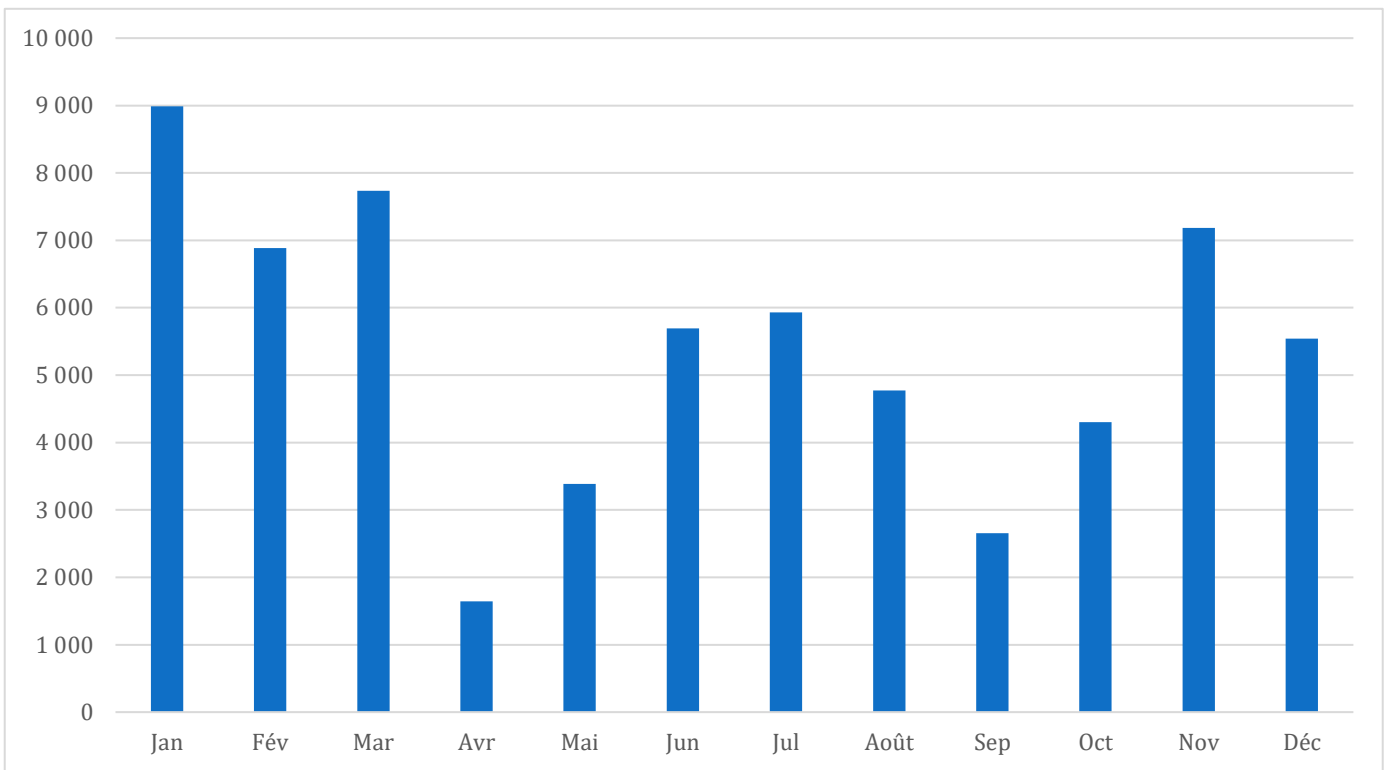
Ces chiffres représentent le nombre de producteurs actifs au système de paye. En gardant à l'esprit que le Groupement Forestier de Pontiac et des entrepreneurs forestiers représentent de nombreux propriétaires fonciers ayant des droits de coupe.

Plan conjoint	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2022	Proportion de la mise en marché	Total en 2021	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	0	196 100	205 000	401 200	7 %	548 000	-27 %
Bas-Saint-Laurent	106 800	1 031 000	62 900	1 200 700	20 %	1 313 400	-9 %
Beauce	100 400	830 800	0	931 200	16 %	915 700	2 %
Centre-du-Québec	25 400	145 300	60 500	231 200	4 %	208 000	11 %
Côte-du-Sud	59 400	295 200	0	354 600	6 %	378 000	-6 %
Gaspésie	13 500	123 900	6 800	144 200	2 %	202 800	-29 %
Gatineau	0	42 800	51 800	94 600	2 %	147 400	-36 %
Laurentides et Outaouais	7 900	109 700	74 200	191 800	3 %	161 300	19 %
Mauricie	300	127 300	100 000	227 600	4 %	491 100	-54 %
Pontiac	200	38 100	39 000	77 300	1 %	90 400	-14 %
Québec	101 600	662 200	48 200	811 900	14 %	909 400	-11 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 800	237 300	119 900	366 000	6 %	377 200	-3 %
Sud du Québec	243 700	698 700	0	942 400	16 %	948 200	-1 %
<b>Total général</b>	<b>668 000</b>	<b>4 538 400</b>	<b>768 300</b>	<b>5 974 700</b>	<b>100%</b>	<b>6 690 700</b>	<b>-11 %</b>
<b>Proportion du volume total livré</b>	<b>11 %</b>	<b>76 %</b>	<b>13 %</b>	<b>100 %</b>			

Notes : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre.  
 Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.  
 Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.  
 Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers  
 Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

## VOLUME TOTAL PAR MOIS 2022 (M3 SOLIDE)

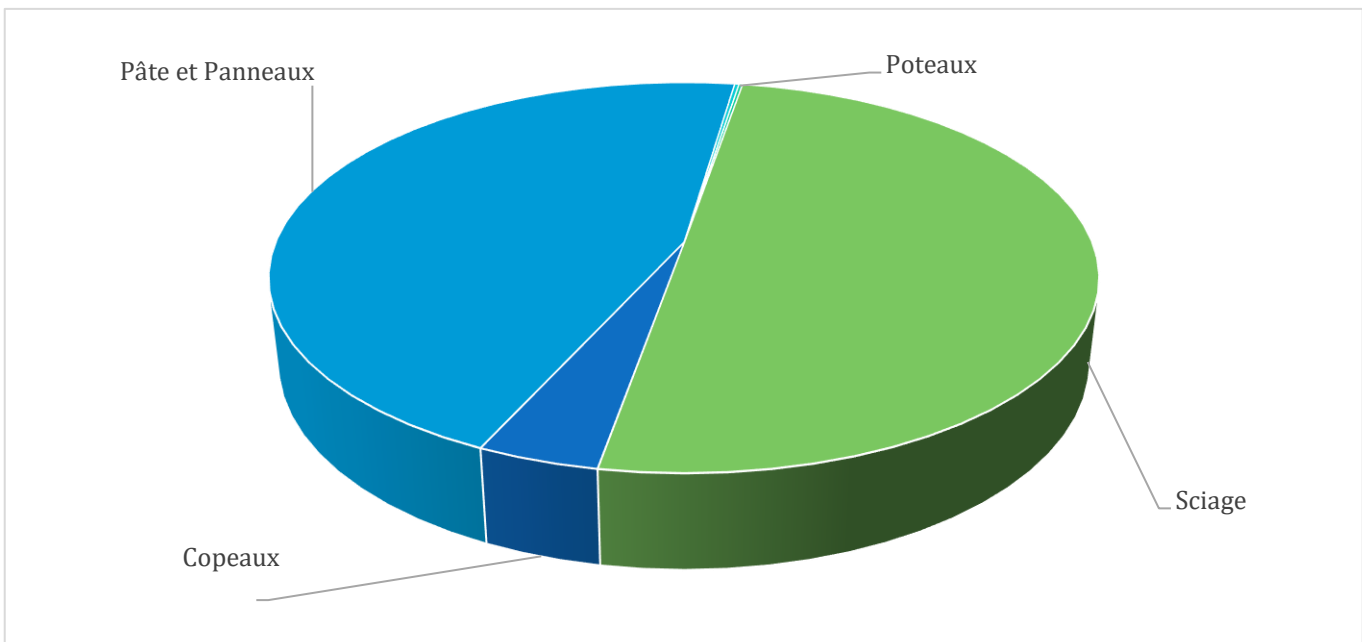
Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total M3
8 987	6 886	7 733	1 644	3 387	5 691	5 933	4 770	2 655	4 302	7 182	5 540	78 680



## VOLUME TOTAL 2022 (M3 SOLIDE)

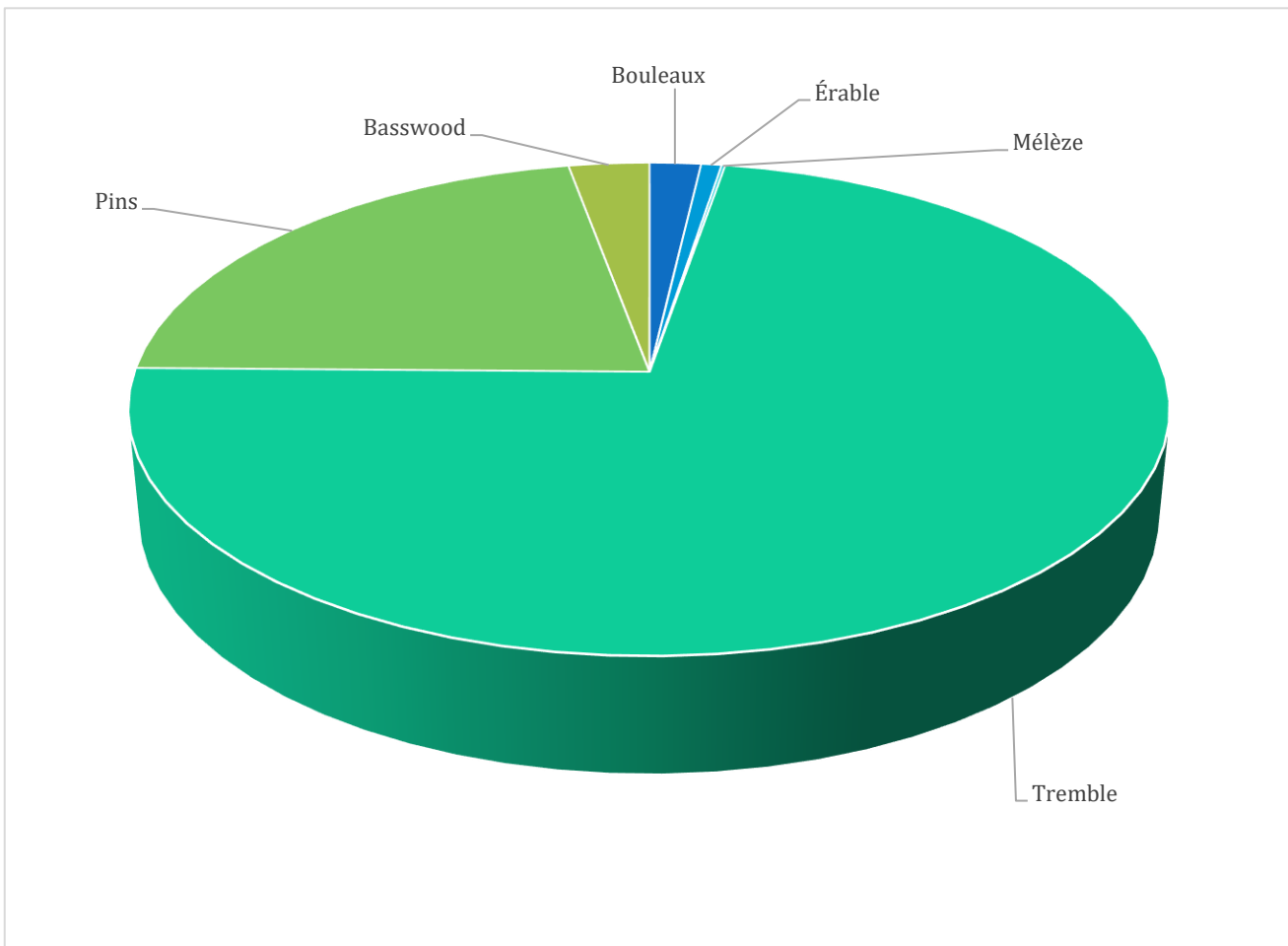
---

Copeaux	3 168	4%
Pâte et Panneaux	35 973	46%
Poteaux	129	0%
Sciage	39 410	50%
Total	78 680	100%



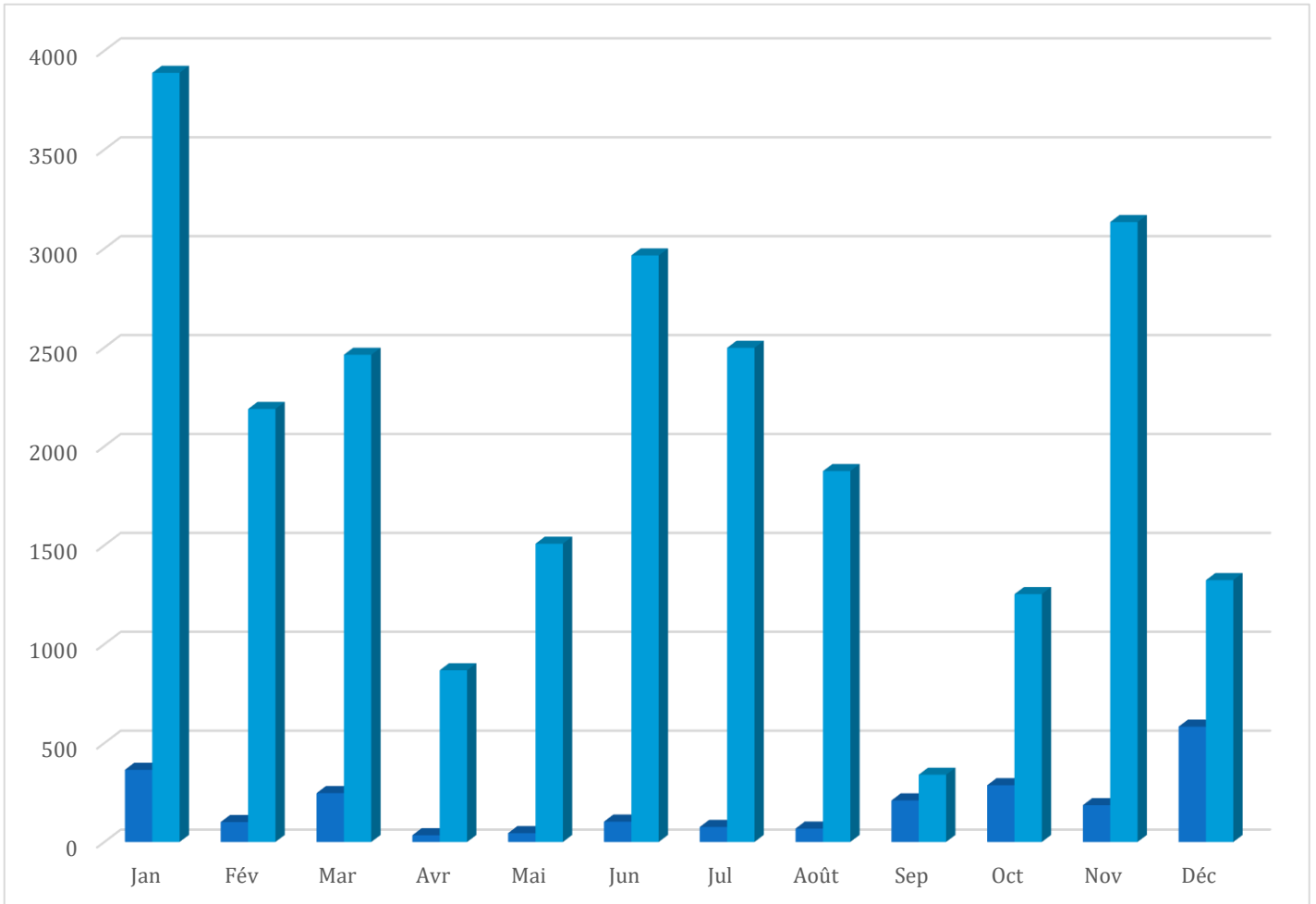
## VOLUME PÂTE ET PANNEAUX 2022 (M3 SOLIDE)

<b>Bouleaux</b>	<b>662</b>	<b>2%</b>
<b>Érable</b>	<b>264</b>	<b>0%</b>
<b>Mélèze</b>	<b>46</b>	<b>0%</b>
<b>Tremble</b>	<b>26 098</b>	<b>73%</b>
<b>Pins</b>	<b>7 860</b>	<b>22%</b>
<b>Tilleul</b>	<b>1 043</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>35 973</b>	<b>100%</b>



## VOLUME SCIAGE 2022 (M3 SOLIDE)

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total M3
<b>Feuillus</b>	365	101	247	34	45	103	76	68	210	287	186	583	6 185
<b>Résineux</b>	3 888	2 189	2 463	868	1 508	2 965	2 498	1 875	340	1 253	3 134	1 324	33 225
<b>Total</b>	4 253	2 290	2 710	902	1 552	3 068	2 574	1 942	549	1 540	3 320	1 908	39 410





## Comparaison Entre Le Volume Récoltable et Le Volume Mise en Marché 2022 (m3 solide)

		Volume Mise en Marché				
Essences	Volume Récoltable	2022	2021	2020	2019	2018
Épinette-Sapin Pin Gris Mélèze	104 427	20 000	13 755	18 185	13 518	12 457
Pin Blanc Pin Rouge	79 172	24 030	37 214	29 642	38 510	26 726
Cèdre	29 155	0	17	0	0	84
Pruche	29 156	0	0	282	15	134
Biomasse	0	0	0	0	0	0
<b>Total résineux</b>	<b>241 910</b>	<b>44 030</b>	<b>50 986</b>	<b>48 109</b>	<b>52 043</b>	<b>39 401</b>
Bouleau Blanc Merisier	37 359	793	1 529	2 123	2 764	1 901
Érable à Sucre Érable Rouge	85 144	760	1 501	995	1 301	1 174
Chêne	23 299	3 087	3 330	5 897	4 315	5 882
Peuplier	149 842	27 200	29 281	20 254	33 872	29 266
Autres feuillus	44 642	2 810	4 656	2 917	11 332	11 477
<b>Total Feuillus durs</b>	<b>340 286</b>	<b>34 650</b>	<b>40 297</b>	<b>32 186</b>	<b>53 584</b>	<b>49 700</b>
<b>Total</b>	<b>582 196</b>	<b>78 680</b>	<b>91 283</b>	<b>80 295</b>	<b>105 627</b>	<b>89 101</b>

## Rapport des représentations

---

L'OFFICE DOIT PARTICIPER RÉGULIÈREMENT AUX ACTIVITÉS OÙ LES DÉCISIONS ET LES POLITIQUES POURRAIENT INFLUENCER LES PRODUCTEURS ET AUSSI FAIRE CONNAÎTRE LES BESOINS DES PROPRIÉTAIRES ET LEUR RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION.

1. Consultation avec le Ministère des Ressources naturelles (MRN) en référence à la mise en marché du bois des forêts privées et le respect de la Loi sur les forêts dans l'approvisionnement des usines;
2. Renouvellement des contrats existants et la signature de nouveaux marchés;
3. Représentation au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Outaouaises;
4. Représentation au Comité consultative multi-ressources de la MRC Pontiac concernant la gestion des lots intra-municipaux;
5. Représentation auprès des élus politiques (députés et maires).



[www.afpo.ca](http://www.afpo.ca)

## Résumé des investissements sylvicoles sur le territoire du plan conjoint de l'Office des producteurs de Bois du Pontiac (OPBP)

### Saison 2022-2023

En 2022-2023, plusieurs programmes de subventions pour des travaux sylvicoles ont permis des investissements sur le territoire du plan conjoint de L'OPBP.

Plus de 600 000\$ ont été investis. Aussi, plus de 156 000 arbres ont été plantés dans le cadre des différents programmes. Ces travaux ont été effectués chez 47 producteurs forestiers différents

Le tableau ci-joint illustre les investissements par type de travaux :

Type de travaux	Montants investis
Préparation de terrain	75 451,35 \$
Plantation	100 682,40 \$
Entretien de plantation et élagage	401 018,26 \$
Travaux non-commerciaux	24 620,45 \$
Travaux commerciaux	34 656,18 \$
<b>TOTAL</b>	<b>636 428,64 \$</b>

Note : Chiffres finaux seront disponibles au rapport annuel de l'Agence.

Patrick J. Crocker, Ing.f

Directeur, Agence des Forêts Privées de l'Outaouais

## Mot du Président de la FPFQ



[www.foretprivee.ca](http://www.foretprivee.ca)

### Moderniser nos relations

Plusieurs organismes du secteur forestier s'engagent par nécessité dans une course à la modernisation afin de demeurer concurrentiels ou pertinents. L'industrie forestière rénove ses équipements et se consolide, les conseillers forestiers se lancent dans une transition numérique, les entrepreneurs optimisent l'intégration de leurs opérations avec les transporteurs forestiers, alors que les organismes de conservation redoublent d'ingéniosité pour diffuser leurs idées.

L'effervescence est aussi palpable à la fédération et chez ses affiliés, et ce, autant dans nos propres processus internes que dans nos rapports externes. Ce remue-méninges nous amène parfois à revisiter la relation fournisseur-client existante entre les propriétaires, producteurs, entrepreneurs, transporteurs et conseillers, et l'industrie forestière.

Effectivement, devant des marchés en mutation, trois syndicats de producteurs de bois se sont fermement engagés dans une volonté de négocier collectivement les conditions de mise en marché du bois de sciage. En cherchant à encadrer la relation entre les producteurs et les acheteurs, ces syndicats tentent d'assurer un développement harmonieux de la filière. Ces efforts collectifs et les gains qui en témoignent reposent avant tout sur la volonté de voir la situation des producteurs progresser. Pourrait-on les blâmer?

Bien qu'il insuffle un peu d'espoir aux producteurs, ce changement draconien laisse peu d'acteurs indifférents puisque la formalisation de ces relations se traduit généralement par un encadrement des libertés individuelles. L'immobilisme dans les positions de certains doit parfois être confronté à la volonté collective du changement. La dictature du *statu quo* ne pouvant prédominer par défaut.

Le respect des champs de compétence et la volonté de faire évoluer ces relations au bénéfice de tous constituent à mon avis l'assise d'un secteur qui cherche à se renouveler et à se développer. Dans tous les cas, l'écoute et l'ouverture sont de mise afin d'assurer que la relation évolue de façon fructueuse entre les parties.

Pour les producteurs et leurs syndicats, cela présuppose l'amélioration de l'offre de service aux industriels forestiers en ajustant le rythme, le niveau ou la qualité des livraisons aux besoins escomptés. Ne nous leurrions pas, ce n'est qu'en devenant les meilleurs fournisseurs que nous nous assurerons que notre matière première devienne effectivement une ressource prioritaire.

Pour les acheteurs de bois? Des conditions de mise en marché satisfaisantes pour les fournisseurs, c'est-à-dire compétitives, lucratives ainsi que prévisibles. On peut présumer que cela inclut aussi le respect des achats prioritaires du bois des forêts privées au détriment de celui des forêts publiques.

En 2021, la récolte et la transformation du bois des forêts privées du Québec ont généré des revenus de 4,7 G\$ et assuré près de 24 300 emplois, comme révélé dans le dernier *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*. Nul doute, les producteurs forestiers constituent un atout incontournable pour le secteur forestier, les régions et le Québec. Nous pouvons en être fiers, mais j'ai la prétention de penser que nous pourrions faire encore mieux en modernisant nos relations.

**Gaétan Boudreault**

Producteur forestier et président de la PPFQ

# Résolutions

---

## **R 2023-04-01                      Lecture et adoption de l'avis de convocation**

Il est proposé d'adopter l'avis de convocation tel que présenté

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-02                      Lecture et adoption des procédures d'assemblée**

Il est proposé d'adopter les procédures d'assemblée

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-03                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'accepter l'ordre du jour de l'AGA tel que présenté

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-04                      Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2022**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2022

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-05                      Adoption du rapport d'activités 2022**

Il est proposé d'adopter le rapport d'activité 2022 tel que présenté à l'Assemblée Générale Annuelle

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-06                      Adoption des états financiers 2022 tels que présenté par Rachid Lassal**

Il est proposé d'adopter les états financiers 2022 tel que présenté par Rachid Lassal devant l'Assemblée Générale Annuelle

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **R 2023-04-07                      Nomination du vérificateur pour 2023-2024**

Il est proposé de reconduire Rachid Lassal en tant que vérificateur pour 2023-2024

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

## **Élection des administrateurs**

Lire publiquement les articles 89, 89.1 et 30 de la Loi, avant l'élection des administrateurs de votre office afin d'en informer tous les producteurs.

89. Ne peut occuper la charge d'administrateur d'un office, celui dont les intérêts commerciaux sont incompatibles avec la mission de l'office.

1990, c. 13, a. 89; 1992, c. 28, a. 11.

89.1. Au plus tard dix jours après l'assemblée générale tenue conformément à l'article 73, chaque administrateur d'un office doit déclarer à la Régie ses intérêts, autres qu'à titre de producteur, dans la mise en marché du produit visé par le plan qu'il administre.

1999, c. 50, a. 20.

30. La Régie peut, après avoir donné à l'intéressé l'occasion de présenter ses observations, prononcer la déchéance de tout administrateur d'un office de producteurs ou de pêcheurs qui contrevient aux dispositions de l'article 89 ou ne se conforme pas à une convocation ou à une demande formulée en vertu du second alinéa de l'article 76.

La Régie peut annuler toute décision reliée à l'application du plan administré par cet office et à laquelle l'administrateur déchu a participé.

La Régie doit, avant de se prononcer dans l'un et l'autre cas, notifier par écrit à l'office et à l'administrateur en cause un préavis de son intention et leur accorder un délai d'au moins dix jours pour présenter leurs observations.

1990, c. 13, a. 30; 1997, c. 43, a. 370; 1999, c. 50, a. 7.

**R 2023-04-08-01 Élection des administrateurs**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ à titre de président d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

**Élection des administrateurs**

**R 2023-04-08-02**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ comme secrétaire d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

**Élection des administrateurs**

**R 2023-04-08-03**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ à titre de scrutateurs d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

**R 2023-04-08-04 Élection des administrateurs**

Il est proposé d'ouvrir la période d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

**R 2023-04-08-05 Élection des administrateurs**

Il est proposé de fermer la période d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

**R 2023-04-09 Levée de l'Assemblée time \_\_\_\_\_**

Il est proposé de lever l'Assemblée

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_



[www.foretprivee.ca/pontiac](http://www.foretprivee.ca/pontiac)

The screenshot shows the homepage of the Pontiac Forestry Office website. At the top, there is a navigation menu with the following items: Accueil, À propos, Bibliothèque, Salle de presse, Nouvelles, and Nous joindre. Below the menu is a grid of six service links, each with a plus sign icon and a background image:

- Mon office / My Marketing Board** (Background: A person in a hard hat looking at trees)
- Mes services / My services** (Background: A person in a plaid shirt and orange vest in a forest)
- Mes communications / My communications** (Background: A laptop keyboard)
- Prix des acheteurs de bois / Buyers and wood prices** (Background: A stack of logs)
- Liste de transporteurs de bois / List of truckers** (Background: A red truck carrying a load of logs)
- Documents et outils / Documents and tools** (Background: A stack of papers)

At the bottom of the grid, there is a large banner with the text: **J'accède à la Fédération / I access the Federation** with a plus sign icon. The banner background shows a group of people at a meeting. The website footer includes the logo of the Fédération des producteurs forestiers du Québec.